

de la justice serait en très grand péril. Il serait absolument impossible de l'administrer en se basant sur des témoignages, si les principes que mon honorable ami émet dans cette Chambre concernant la preuve devaient être admis, savoir, que les sentiments d'une personne à l'égard d'une autre doivent prévaloir sur les dépositions sous serment établissant le contraire, et le Sénat pourrait tout aussi bien abolir immédiatement le comité du divorce, et juger les demandes qui lui seront faites sur la connaissance superficielle que nous avons de la nature humaine. Je regrette tout autant que l'honorable sénateur qui a combattu ce bill d'être obligé à en arriver à la seule conclusion que la preuve nous impose, mais nous avons un devoir à remplir. Des témoins sont venus déposer sous serment devant nous, et à moins que leurs dépositions ne soient infirmées et que le témoignage de la défenderesse ne soit tellement fort qu'il nous oblige à conclure que nous ne pouvons croire le témoignage du pétitionnaire alors, ainsi que je l'ai déjà dit, il ne nous restait pas d'autre alternative que de faire rapport du bill malgré notre répugnance.

L'honorable M. POWER : Je n'ai pas l'habitude de me mêler aux discussions de ce genre mais l'honorable sénateur qui vient de s'asseoir a dit deux ou trois choses auxquelles je crois devoir répondre.

Il a dit qu'il était très important d'entendre les témoins, de voir la manière dont ils se comportent ; or si j'ose aujourd'hui prendre part à la discussion, c'est parce que j'ai fait ce que je fais rarement, je suis entré par hasard dans la salle du comité du divorce, où j'ai pu entendre quelques témoins donner leurs dépositions, et j'ai aussi observé la manière dont ils se conduisaient. J'ai vu une dame que l'on m'a dit être la défenderesse dans la cause. Bien que je ne prétende pas être physionomiste, je me suis dit à moi-même : " Cette femme n'a pas du tout l'air d'une mauvaise personne ". Je ne me proposais pas de rester dans la salle du comité, mais pendant que j'étais là on a appelé justement madame Hadley à donner son témoignage que j'ai écouté pendant environ quinze minutes, et l'opinion que je m'en suis faite c'est qu'elle disait la vérité. J'ai aussi entendu le témoin Park. Son témoignage ne m'a pas frappé autant, mais

je n'ai rien vu dans sa conduite qui indiquait qu'il ne disait pas la vérité.

Je n'aurais pas pris part à ce débat si je ne m'étais pas trouvé par hasard dans la salle du comité, si je n'avais pas entendu les deux témoins et vu la manière dont ils se comportaient.

Ce cas offre une singularité très curieuse. A l'exception d'un nommé Forester que nous ne connaissons pas, tous les autres témoins qui ont déposé en faveur du pétitionnaire sont ses employés, commis de buvette, teneurs de livres et autres employés de l'hôtel. Le pétitionnaire s'est assuré les services d'un détective pour découvrir des preuves qui lui permettrait d'obtenir le divorce; il y a aussi un officier de police qui semble être le copain du détective. Or voici un livre qui a été publié l'autre jour par le président du comité comme étant une bonne autorité dans les cas de divorce,—Browne et Powle, sur le divorce,—et je veux appeler l'attention du Sénat sur ce que je trouve dans ce livre, au sujet de témoignages de ce genre. On remarquera que l'un des témoins dit que le pétitionnaire avait payé son voyage pour lui permettre de venir visiter ses parents dans Ontario, et son voyage de retour à Brandon. A la page 415 de la cinquième édition de ce livre, je trouve :

Les témoignages donnés par des témoins payés—appelés témoins de lupanars, de même que les complices, étaient tenus en suspicion par les cours ecclésiastiques, et depuis l'institution de la cour de Divorce, celle-ci refuse d'accepter à l'appui de la pétition d'une femme qui demande une séparation judiciaire, la preuve directe de plusieurs cas d'adultère commis par le mari, vu l'improbabilité de telles preuves, les contradictions dans les dépositions des témoins, et la manière impropre dont ces preuves sont obtenues par les limiers au service des pétitionnaires.

Ce nommé Forester est apparemment le seul témoin indépendant produit par le pétitionnaire. Nous ne savons pas quelles relations il peut y avoir entre le pétitionnaire et ce témoin, mais celui-ci nous paraît être indépendant, et l'honorable chef de l'opposition a appuyé beaucoup sur le témoignage de cet homme.

L'honorable M. LOUGHEED : Que dites-vous de Clapp ? Il n'était pas un employé.

L'honorable M. POWER : Le témoignage de cet homme est si ridicule qu'à sa face même il est incroyable. Je ne veux pas faire l'examen de tous les témoignages qui